



Cahier des charges du projet de la salle polyvalente

Suite aux différentes réunions de travail de la commission ad'hoc, il ressort les lignes directrices suivantes dans l'élaboration et définition du projet :

Dimensionnement :

La salle actuelle est d'une superficie approximative de 140 m², comprenant une estrade surélevée de type théâtre, une zone cuisine, une zone sanitaires et une pièce de rangement. Ce dispositif a une capacité maximale de 80 personnes assises en configuration repas et de 100 personnes en configuration conférence.

Il ressort un besoin d'une surface de 200 m², pouvant donc accueillir 190 personnes en configuration repas et plus de 200 personnes en condition conférence, surface n'incluant pas les zones techniques.

La superficie totale du projet ne devrait donc pas dépasser les 300 m², locaux techniques compris, tout en conservant une possibilité aisée d'extension.

Usage :

Le projet devra accueillir les manifestations suivantes :

- Activités communales animées par les clubs, associations, école communale maternelle et primaire (spectacles et petites activités), les fêtes familiales, les banquets, les réunions techniques et publiques.
- Activités d'évènements extérieurs à la commune sous forme de locations diversifiées : espaces d'expositions temporaires, professionnels de la restauration (services traiteurs), événementiels, musique et chorales, séminaires entreprises, activités sportives douces (yoga, danses ou gymnastique de confort ...).

Equipements :

Le projet devra être en mesure d'offrir des équipements ou des dispositifs techniques de base mais suffisants pour pouvoir supporter ces activités.

Une attention particulière devra être observée dans l'ingéniosité, la pertinence et la polyvalence de ces dispositifs et équipements.

Architecture et intégration :

Le projet devra s'inscrire dans le cadre du PLU, orienté de façon optimale pour limiter les nuisances sonores et bénéficier d'une vue sur le paysage rural en profitant d'un ensoleillement maximum offert par le dénivelé des terres agricoles voisines.

Le bâtiment devra présenter soit une architecture simple et contemporaine, soit une architecture emprunté au monde rural mais revisité dans un esprit simple et contemporain.

Les matériaux de construction devront pouvoir être recyclés à hauteur de 95 % en cas de démolition de l'ensemble du site.

Le projet devra contenir une terrasse contigue à la salle principale dont les baies vitrées fixes et à galandages pourront offrir un esprit « *dedans dehors* ».

Le bâtiment devra pouvoir réserver une possibilité d'agrandissement ou modification selon besoins.

Nota : une attention particulière devra être strictement observée pour minimiser l'impact et les nuisances sonores des activités ; tous les moyens modernes devront être mis en oeuvre pour satisfaire à cet impératif.

Eclairage :

L'éclairage naturel devra être privilégié pour les pièces principales ; l'éclairage artificiel, interieur comme exterieur, devra privilegier l'éclairage par LED.

Thermique, production d'énergie, eau :

Le bâtiment devra, si possible, être à energie positive (production de chaleur et eau chaude).

La production eau vannes froides sanitaires et eaux de service jardin devra être alimentée par des cuves de récupération des eaux de pluies de gouttières.

Les installations techniques (chaufferie et dispositifs techniques) devront pouvoir facilement évoluer selon les besoins.

Le bâtiment devra s'inscrire dans un espace paysager, la zone de stationnement strictement nécessaire devra être la plus végétalisée possible et à l'écart notable de la salle. Une voie d'accès réduite et contrôlée aux seuls usages de servitudes permettra l'accès à celle-ci ; priorité sera donnée aux accès piétons au sein de la zone, comme du bourg vers cette zone.

Nota : une attention particulière devra être strictement observée pour neutraliser au maximum les nuisance sonores extérieures et, notamment, sur les zones de parking ; tous les moyens modernes devront être mis en oeuvre pour satisfaire à cet impératif.